

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 01/03/2010

Réception par le Prefet : 01/03/2010

Publication : 05/03/2010



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de
l'Assemblée, r 2010

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

SOUTIEN EN FAVEUR DE L'ANIMATION DU PATRIMOINE ET DE L'EDITION D'ALSATIQUES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20/03/2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26/03/2009, relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2009-5-7-2 du Conseil Général du 9/12/2009 relative au Budget Primitif 2010 en faveur de la Conservation et de l'Animation du Patrimoine Culturel,
- VU les avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date du 26/01/2010,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Attribue aux bénéficiaires ci-dessous un montant total d'aides de **15 000 €** (code/prog D711 – chap 65 – fonc 312 – nat 6574 –prog/op 2277 – service 014) :

• Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace	:	12 000 €
• Association Alsace des Arts et Traditions Populaires	:	500 €
• Association Souvenir Napoléonien	:	500 €
• Etudes et Chantiers du Grand Est	:	2 000 €

Attribue un soutien de **500 €** à M. Marcel Rosburger pour l'édition de deux ouvrages sur la ville de Mulhouse (code/prog D611 – chap 67 – fonc 30 – nat 6713 – prog/op 2276 – service 014).

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions